

2 0 2 5

DEMANDE DE SUBVENTION

NOM DE L'ASSOCIATION (conforme au nom inscrit sur votre RIB) :

.....

Je soussigné, certifie l'exactitude et la sincérité des renseignements contenus dans ce dossier.

Signature du Président :

1^{ère} demande

Renouvellement

Dossier à renvoyer à Madame Le Maire
MAIRIE DE CONTAMINE – 11, impasse des Croses
74130 CONTAMINE SUR ARVE

INFORMATIONS PRATIQUES et PIÈCES A JOINDRE

Le dossier de demande de subvention est destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Mairie de Contamine-sur-Arve. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou d'une action spécifique, participant à l'animation et/ou au rayonnement de la commune. Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

Que comporte le dossier :

- 1- Présentation de votre association
- 2- Rapport d'activités 2024
- 3- Actions détaillées pour 2025 – Les projets devront être détaillés dans leurs actions et leurs coûts réels pour l'association.
- 4- Budget prévisionnel 2025

Pièces à joindre à votre dossier :

- Le pouvoir au signataire, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association.
- Les statuts et le récépissé de déclaration en Préfecture, s'ils ont été modifiés.
- Les derniers comptes annuels approuvés (bilan & compte de résultats).
- Relevé bancaire et livret éventuel à la date de clôture des comptes.
- Le rapport d'activité.
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Un RIB.

Il est précisé qu'aucune instruction du dossier ne sera effectuée en l'absence de l'état de trésorerie de l'association.

Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, **vous devez disposer d'un numéro Siren** qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. **La démarche est gratuite.**

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre à la Mairie de Contamine- sur- Arve un compte rendu financier si la subvention concerne une action spécifique.

1/PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification de votre association

Nom de votre association (intitulé complet et sigle) * :

Adresse de son siège social * :

Code postal

Commune * :

Téléphone

E-mail:

Date de création de votre association :

Objet de votre association * :

.....

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Qualité :

E-mail :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom :

Prénom :

Qualité :

E-mail :

Renseignements concernant le fonctionnement de l'association

Nombre de salariés :

soit équivalent(s) temps plein

Nombre d'adhérents :

dont Contaminois

Nombre de permanents bénévoles :

Montant de la cotisation :

Composition et **coordonnées** des membres du bureau :

Président, M	
Trésorier, M	
Secrétaire, M	

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations peuvent apparaître dans un annuaire des associations destiné à tous ceux qui en font la demande et aux internautes qui consultent le site Internet de la commune : cochez la case ci-contre si vous ne souhaitez pas apparaître sur le site

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à Monsieur le Maire de Contamine sur Arve.

Date de la dernière assemblée générale (veuillez nous transmettre le compte-rendu) :

2/ RAPPORT D'ACTIVITE 2024

ACTIVITES	RESULTATS PREVISIONNELS*	RESULTATS REELS*	ECARTS

* Précédé de : + si bénéficiaire et de - si perte.

3/ ACTIONS DETAILLEES POUR 2025

ACTIONS	RESULTAT PREVISIONNEL
MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :	

4/ BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances pour l'exercice.

Vous pouvez fournir le budget prévisionnel sur le format de votre bilan annuel.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.